

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU 29 SEPTEMBRE 2017

**CM2017/09/29/03 : SUBVENTION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS A L'ASSOCIATION
PARIS EUROPLACE POUR LA CAMPAGNE DE PROMOTION DE LA PLACE FINANCIERE DE PARIS
2017**

DATE DE LA CONVOCATION : 22 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA

ETAIENT PRESENTS :

Dominique ADENOT, Manuel AESCHLIMANN, Maire-Hélène AMIABLE, François ASENSI, Eric AZIERE, Denis BADRE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ÉLBAZ, Jean-Pierre BARNAUD, Pascal BEAUDET, Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline BELHOMME, David BELLARD, Zacharia AMAR BEN, Eric BERDOATI, Jean-Didier BERTHAULT (jusqu'à 10h00), Julie BOILLOT, Jean-Paul BOLUFER, Geoffroy BOULARD, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Michel BOURGAI, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Colombe BROSEL, Denis CAHENZLI, Frédérique CALANDRA (à partir de 10h30), Patrice CALMEJANE, Christian CAMBON, Gilles CARREZ, Laurent CATHALA, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Marie CHAVANON, Hervé CHEVREAU, Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Jérôme COUMET (jusqu'à 10h10), Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD (jusqu'à 10h10), Philippe DALLIER (jusqu'à 10h15), Stéphanie DAUMIN, Thierry DEBARRY, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Stéphane DE PAOLI, William DELANNOY (à partir de 10h30), Richard DELL'AGNOLA, Tony DI MARTINO, Didier DOUSSET, Julien DUMAINE, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Rémi FERAUD, Léa FILOCHE, Michel FOURCADE, Vincent FRANCHI, Afaf GABELOTAUD, Bernard GAUDUCHEAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Hervé GICQUEL, Christophe GIRARD (jusqu'à 9h30), Nicole GOUETA, Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE, Didier GUILLAUME, Daniel GUIRAUD (jusqu'à 10h10), Michel HERBILLON (jusqu'à 9h35), Anne HIDALGO, Ivan ITZKOVITCH, Christine JANODET, Patrick JARRY, Philippe JUVIN, Jérôme KARKULOWSKI, Jean-Claude KENNEDY, Marie KENNEDY, Olivier KLEIN, Laurent LAFON, Jean-François LAMOUR, Christine LAVARDE, Franck LE BOHELLEC, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLECH, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE (jusqu'à 10h25), Xavier LEMOINE, Marie-Pierre LIMOGES, Hervé MARSEILLE (jusqu'à 10h10), Brigitte MARSIGNY, Jacques JP MARTIN, Valérie MAYER-BLIMONT, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON, Gauthier MOUGIN, Rémi MUZEAU (jusqu'à 10h25), Christophe NAJDOVSKI, Jean-Charles NEGRE, Frédéric NICOLAS, Jean-Marc NICOLLE, Pascal NOURY (jusqu'à 10h10), Patrick OLLIER, Didier PAILLARD, Mao PENINOU, Carine PETIT, Gilles POUX (jusqu'à 10h30), Danièle PRÉMEL, Robin REDA, Yves REVILLON (jusqu'à 10h15), Laurent RIVOIRE, André SANTINI, Eric SCHLEGEL, Marie-Christine SEGUI, Jean-Yves

SENANT, Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK, Anne SOUYRIS, Anne TACHENE, Michel TEULET, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Martine VALLETON (à partir de 10h30), Corinne VALLS, Pauline VÉRON, Dominique VERSINI, Alexandre VESPERINI (jusqu'à 10h30), Jean-Marie VILAIN, Jean-François VOGUET.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Marinette BACHE par Jean-Bernard BROS, Pierre-Christophe BAGUET par Gauthier MOUGIN, Christiane BARODY-WEISS par Denis BADRE, Françoise BAUD par Pascal BEAUDET, Jacques BAUDRIER par Jacqueline BELHOMME, Jacques-Alain BENISTI par Jean-Pierre SPIELBAUER, Patrice BESSAC par Jean-Charles NEGRE, Nicolas BONNET-OULALDJ par Danièle PREMEL, Philippe BOUYSSOU par Stéphanie DAUMIN, Ian BROSSAT par Patrick JARRY, Eric CESARI par Patrice CALMEJANE, Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOUFLOT, Grégoire DE LA RONCIERE par Christine LAVARDE, Patrick DONATH par François LE CLECH, Carole DRAI par Sylvain BERRIOS, Corentin DUPREY par Zacharia BEN AMAR, Christian DUPUY par Richard DELL'AGNOLA, Yvan FEMEL par Marie-Christine SEGUI, Jean-Christophe FROMANTIN par Marie-Pierre LIMOGE, Jacques GAUTIER par Philippe GOUJON, Jean-Michel GENESTIER par Eric SCHLEGEL, Sylvie GERINTE par Valérie MAYER-BLIMONT, Jean-Jacques GUILLET par Patrick BEAUDOIN, Frédéric HOCQUARD par Léa FILOCHE, Bruno JULLIARD par Régis CHARBONNIER, Carinne JUSTE par Azzedine TAIBI, Bertrand KERN par Gérard COSME, Jean-Christophe LAGARDE par Ivan ITZKOVITCH, Philippe LAURENT par Bernard GAUDUCHEAU, Marie-Christine LEMARDELEY par Afaf GABELOTAUD, Michel LEPRÊTRE par Jean-Claude KENNEDY, Jacques MAHEAS par Daniel GUIRAUD jusqu'à 10h00 puis par Tony DI MARTINO à partir de 10h00, Eric MEHLHORN par Jean-Didier BERTHAULT, Jean-Loup METTON par Claire MAYOLY-FLORENTIN, Jean-Louis MISSIKA par Emmanuel GREGOIRE, Raphaëlle PRIMET par Marie-Hélène AMIABLE, Gilles SAVRY par Georges MOTHRON, Dominique STOPPA-LYONNET par Alexandre VESPERINI, Sylvine THOMASSIN par Olivier KLEIN, Georges URLACHER par Ludovic TORO, Laurent VASTEL par Hervé MARSEILLE jusqu'à 10h10, François VAUGLIN par Carine PETIT.

ETAIENT ABSENTS :

Julien BARGETON, Jean-Didier BERGER, Alain-Bernard BOULANGER, Vincent CAPO-CANELLAS, Luc CARVOUNAS, Raymond CHARRESON, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Marielle DE SARNEZ, Christian DEMUYNCK, OLIVIER DOSNE, Patrick DOUET, Stéphane GATIGNON, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Sakina HAMID, Marie-Laure HAREL, Eric HELARD, Vincent JEANBRUN, Halima JEMNI, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Pierre-Yves MARTIN, Fadila MEHAL, Thierry MEIGNEN, Virginie MICHEL-PAULSEN, Anne-Constance ONGHENA, Philippe PEMEZEC, Jean-Pierre SCHOSTECK, Jean-Pierre SPILBAUER, Azzédine TAÏBI, Sophie VALLY, Alain VEDERE.

Paris EUROPLACE est l'organisation chargée de promouvoir et développer la Place financière de Paris. Interface privilégiée auprès des pouvoirs publics et des instances européennes, avec lesquels elle entretient un dialogue régulier et constructif. Paris EUROPLACE est force de propositions et organe de mobilisation au service des intérêts collectifs de la Place

Paris EUROPLACE fédère et représente la diversité des acteurs de l'industrie financière : émetteurs, investisseurs, banques, sociétés d'assurance, intermédiaires financiers, professions auxiliaires, français et internationaux, actifs sur la Place financière de Paris. Elle mène une action énergique pour renforcer la compétitivité et l'attractivité de la Place financière de Paris à travers ses différentes activités : réflexions, contribution aux travaux européens, organisation de présentations à l'international, accompagnement des startups, notamment financière, développement de l'innovation et de la recherche en finance.

La fin de l'accès au marché unique et la perte du passeport résultant de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne conduisent les établissements financiers de la City à envisager des plans de localisation en Europe de leurs activités financières liées au marché européen.

Plusieurs places financières européennes sont susceptibles d'accueillir ces activités, au premier rang desquelles Paris.

C'est le Premier ministre, Manuel Valls, qui lors des Rencontres Financières Internationales de Paris EUROPLACE, le 6 juillet 2016, a annoncé le soutien public aux actions entreprises par la Place de Paris pour promouvoir son attractivité ainsi que des mesures concrètes d'attractivité (renforcement du régime des impatriés, ouverture d'un guichet unique pour les entités concernées...).

Cette volonté d'agir collectivement pour l'attractivité de Paris et de sa Place financière a été réaffirmée, à l'occasion de la mise en place du guichet unique pour les entreprises, le 3 novembre dernier, à nouveau en présence du Premier ministre, ainsi que de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, entourés de la Présidente de Région et de la Maire de Paris.

Cette campagne dans le cadre du Brexit doit aussi permettre de rééquilibrer l'industrie financière européenne vers l'Europe à 27, à commencer par Paris, alors que Londres est aujourd'hui en position dominante, de la mettre au seul service du financement des entreprises et des projets d'infrastructures.

L'objectif est d'attirer, d'ici à la fin des négociations de sortie du Royaume-Uni, 10 000 emplois directs du secteur financier (banque, assurance, gestion d'actifs, capital-investissement, infrastructures de marché, fintech, directions financières d'entreprises) et de son écosystème (cabinets d'avocats, cabinets de conseil et d'audit, prestataires de services informatiques...), sachant qu'un emploi direct dans le secteur financier génère de l'ordre de 4 emplois indirects. Cette localisation d'activités et d'équipes pourrait générer de 4 à 10 milliards d'euros de revenus annuels en France et de 2 à 6 milliards d'investissement dans les entreprises.

Il s'agit de façon plus générale de renforcer l'attractivité de la Place financière de Paris et d'en faire un élément central de la stratégie de développement de la Métropole du Grand Paris. A cette fin, une campagne de promotion de la Place de Paris a été lancée, à laquelle la MGP prend part. Animée et pilotée par Paris Europlace, cette campagne comprend :

- Réalisation d'analyses stratégiques sur les différentes filières concernées (banque, assurance, gestion d'actifs, capital-investissement, infrastructures de marché, fintech, directions financières d'entreprises) : potentiel de relocalisation, SWOT, identification des établissements cibles, argumentaires... ;
- Actions de promotion et de communication à Londres (déjà effectuée le 6 février, en présence de Patrick OLLIER), New York (23 mai), Boston (24 mai) et en Asie, mais aussi à Paris (Rencontres Financières Internationales des 11 et 12 juillet) : roadshows, relations presse, présence sur les réseaux sociaux, diffusion de supports de communication... Pour chacun de ces événements, l'objectif prioritaire est de promouvoir les atouts de la

Métropole du Grand Paris et de la France auprès des décideurs financiers et des chefs d'entreprise, et de convaincre ceux-ci d'installer leurs établissements dans la Métropole ou d'y investir dans ses grands projets d'infrastructures ;

- Contacts auprès d'une centaine d'établissements financiers cibles...

Le budget total sur l'exercice 2017 de cette campagne a été fixée à 1 000 000€, dont 700 000€ pour le volet Brexit/attractivité (300 000€ étant par ailleurs dédiés à l'Initiative « *Paris, Green and Sustainable Finance* ») : ce montant est financé à hauteur de 450 000€ par les collectivités publiques (Etat, Région Ile de France, Métropole du Grand Paris, Ville de Paris), et de 250 000€ par les associations de Place et les entreprises intéressées. La contribution attendue de la Métropole du Grand Paris est de 50 000€, sur l'exercice 2017

Il est donc proposé au Conseil de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-11 et L5219-1 ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59 ;

VU le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris ;

VU les statuts de Paris Europlace;

CONSIDERANT la compétence de la Métropole en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

CONSIDERANT la volonté de la Métropole du Grand Paris d'être une métropole attractive et compétitive de 1^{er} rang mondial ;

CONSIDERANT la place importante des activités bancaires, financières, et assurantielles dans l'aire métropolitaine et la présence du pôle de la Finance à La Défense, premier quartier d'affaires européen et cluster de référence en matière de finance et de services à haute valeur ajoutée ;

CONSIDERANT l'importance de la campagne de promotion portée collectivement autour de Paris Europlace et son inscription dans la suite de l'installation du Guichet unique « Choose Paris Region », dont la Métropole est membre ;

CONSIDERANT le projet de convention d'objectifs annexé ;

La commission Développement économique et attractivité consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la convention d'objectifs entre la Métropole du Grand Paris et l'association Paris Europlace.

APPROUVE le versement d'une subvention de 50 000€ à Paris Europlace en une échéance au 15 octobre 2017.

AUTORISE le Président de la Métropole du Grand Paris à signer la convention et tout acte pris en exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2017 de la Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

ABSTENTIONS: 36 (Groupe Écologiste et Citoyen et Groupe Front de Gauche et Citoyens)

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Maire de Rueil-Malmaison
Ancien Ministre



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

